

RAPPORT N° 04/4-30
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE

AFFECTATION DE RESULTAT 2003

L'exécution du budget 2003 de la Régie Marchés & Droits de Place telle qu'elle ressort du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part et du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable d'autre part a fait apparaître :

un excédent cumulé de	450 357,97 Euros en section Investissement
un excédent cumulé de	635 039,56 Euros en section Fonctionnement

Soit un excédent global de **1 085 397,53 Euros**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux régies dotées de l'autonomie financière, l'assemblée délibérante - le Conseil Municipal en l'occurrence - doit maintenant se prononcer sur **l'affectation du résultat cumulé de la section Fonctionnement : l'excédent de 635 039,56 Euros.**



Compte tenu des besoins propres de la Régie Marchés & Droits de Place pour le financement de ses actions, en prévision – notamment des besoins à financer dans le cadre de la démarche de mise aux normes engagée sur les marchés (fixes et forains) de la Ville – ainsi que des travaux et aménagements à venir sur ces sites, il vous est proposé de vous prononcer sur l'affectation suivante du résultat sus mentionné :

**Financement de la section Investissement
Report à nouveau**

635 039,56 Euros

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/4-30
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004**

OBJET

REGIE MARCHES & DROITS DE PLACE

AFFECTATION DE RESULTAT 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-30 du Député- Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;


**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'affectation suivante du résultat cumulé de la section Fonctionnement de la Régie Marchés & Droits de Place qui s'établissait à **635 039,56 Euros** au terme de l'exercice 2003 :

**Financement de la section Investissement
Report à nouveau**

635 039,56 Euros.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 AOUT 2004

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA